

RÈGLEMENT DU GRAND JEU “LA RENTRÉE DE CAÏPI”

Article 1

Le GIE CAP EMERAUDE– 360 avenue du Capitaine Dhonne – 01000 BOURG EN BRESSE organise un jeu gratuit et sans obligation d'achat qui se déroulera **les samedis 7, 14, 21 et 28 septembre 2019**.

Article 2

La participation au jeu est gratuite et sans obligation d'achat. Elle est ouverte à toute personne de plus de 18 ans (ne peuvent participer à ce jeu : les commerçants, le personnel du Centre Commercial et de l'hypermarché, le personnel des sociétés ayant participé à l'opération – fournisseurs, animateurs, animatrices, huissier de justice, ainsi que les membres de leur famille – conjoints, ascendants et descendants).

Article 3

Pour participer :

Il faut être présent le centre Commercial **de 10h à 12h et de 14h30 à 18h30**. Aucun horaire fixe n'est prévu pour les sessions de jeu.

L'animateur déambule dans les 2 galeries du centre commercial (côté hypermarché et côté Intersport) accompagné de Caïpi, la mascotte de Cap Emeraude.

Cette dernière choisie au hasard un client à qui elle présente 3 enveloppes. Il devra en choisir une qui contiendra :

- Soit un ticket écrit « Bravo ! Vous avez gagné un goodies Cap Emeraude »
- Soit un ticket écrit « Bravo ! Vous avez gagné une carte cadeau Cap Emeraude d'une valeur de 20€ » à dépenser dans les boutiques du centre commercial
- Soit un ticket écrit « Bravo ! Vous avez gagné une carte cadeau Cap Emeraude d'une valeur de 50€ » à dépenser dans les boutiques du centre commercial

Dotation globale : 5 000€ en carte cadeau de 20€* ou 50€* et des centaines de cadeaux surprises.**

**Non échangeable, non compensable, non remboursable, valable dans les boutiques de votre Centre Commercial jusqu'à la date indiquée sur la carte cadeau.*

***Dans la limite des stocks disponibles*

Article 4

Par ailleurs, il n'y aura qu'un seul gagnant par famille (même nom, mêmes coordonnées) et par jour durant toute la période d'animation.

Le centre commercial via l'animateur se réserve le droit de procéder à toute vérification pour le respect du présent article comme l'ensemble du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant commis un abus quelconque, sans toutefois qu'elle ait l'obligation de procéder à une vérification systématique de l'ensemble des bulletins reçus, pouvant limiter cette vérification aux bulletins tirés au sort.

Article 6

Les organisateurs se réservent le droit d'utiliser les photos et coordonnées des gagnants, notamment afin de les publier sur les réseaux sociaux sans que cela ne leur ouvre droit à une contrepartie autre que le lot gagné.

Les gagnants rempliront un formulaire destiné à autoriser ou non la publication des clichés sur les supports de communication.

Article 7

Les organisateurs se réservent le droit d'interrompre, de suspendre ce jeu ou d'en modifier les conditions si les circonstances l'exigent. Aucune compensation de quelque nature que ce soit ne saurait être réclamée de ce fait.

Tout litige, toute contestation, toute question sur l'interprétation ou l'application du présent règlement sera tranchée par les organisateurs du jeu. Tous les cas non prévus par le présent règlement seront tranchés par la société organisatrice avec la participation de l'huissier dont les décisions seront sans appel.

La participation au jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement et de ses éventuelles annexes ou additifs.

Article 8

Jeu gratuit et sans obligation d'achat **les samedis 7, 14, 21 et 28 septembre 2019** au Centre Commercial Cap Emeraude à Bourg en Bresse. Règlement complet du jeu à consulter au Centre ou obtenu sur simple demande à auprès du GIE du Centre Commercial Cap Emeraude – 360 avenue du Capitaine Dhonne – 01000 BOURG EN BRESSE.

Les frais d'affranchissement engagés pour l'envoi de la demande de règlement seront remboursés, au tarif lent en vigueur (base 20g) sur simple demande écrite sur papier libre envoyée au plus tard 15 jours après la date de clôture du jeu (le cachet de la poste faisant foi).

Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par l'organisateur, dans le respect des conditions énoncées.